

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 28L/13
N/Réf. : AVL//KD/BXL-2.1968/s.542
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 212. Transformation et extension d'un hôtel : remplacement des menuiseries extérieures, installation d'un éclairage décoratif, placement de groupes de conditionnement d'air en toiture.
Permis d'urbanisme. Avis de la CRMS (Dossier traité par : Mme Fl. Dhersin).

En réponse à votre lettre du 29 août, en référence, reçue le 30 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande concerne un hôtel constitué de deux immeubles situés à front de l'avenue Louise et de la rue Lens, et compris dans la zone de protection de l'hôtel Solvay, dû à l'architecte Victor Horta, ainsi que dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour de l'hôtel Solvay inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

Le projet vise l'augmentation du nombre de chambres, le remplacement des châssis de fenêtre et le placement d'un éclairage décoratif en façade de l'avenue Louise ainsi que la pose de groupes de conditionnement d'air en toitures du bâtiment avant ainsi qu'en intérieur d'îlot.

A l'examen des plans et vu la présence de l'immeuble traversant haut sis 214 avenue Louise, il apparaît que la réalisation du projet n'aurait pas d'impact patrimonial sur l'hôtel Solvay et ses écuries classées. Le projet constitue donc un enjeu urbanistique plutôt que patrimonial. Dans ce cadre, il convient d'éviter le suréclairage de la façade avant (limiter le projet à l'illumination éventuelle du rez-de-chaussée et de l'entresol et renoncer à l'éclairage sur toute la hauteur des deux trumeaux latéraux). En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande (éclairage, impact visuel et nuisances éventuelles pour le voisinage entraînées par les installations de conditionnement d'air).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn.